

DOSSIER DE PRESSE



Le label



APl*ci*té®

APl*ci*té®, un label national
pour les communes qui aiment
et s'engagent pour l'abeille
et les pollinisateurs sauvages...





- Communiqué de Presse p 3 – 4
- Le label APIcité® : pour qui ? Pourquoi ? p 5
- Les critères d'obtention du label p 6 – 8
- Les visuels du label p 9 - 10
- Les communes labellisées en Novembre 2017 p 11 – 24
- Les 1ères communes labellisées en 2016 p 25
- L'UNAF en quelques mots p 26

APIcité® : 1^{ER} Label pour la cause des abeilles

L'Union Nationale de l'Apiculture Française a lancé, en décembre 2016, le label APIcité® : un label national pour les communes qui aiment, protègent et défendent les abeilles et les pollinisateurs sauvages...

Au-delà de ses combats syndicaux pour la défense des apiculteurs et de la filière, l'Union Nationale de l'Apiculture Française crée le label national « APIcité® ». Ce label, à but non lucratif, vise à mettre en avant l'implication des communes dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages.

Le label **APIcité®** se situe dans le prolongement du programme Abeille, sentinelle de l'environnement® : il s'inscrit dans cette même philosophie de prise de conscience et de sensibilisation sur le rôle primordial de l'ensemble des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité comme de nos ressources alimentaires, et la nécessité d'actions efficaces pour les protéger. De nombreuses communes s'engagent concrètement aujourd'hui dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de pesticides dans les jardins publics, plantant des essences mellifères, installant des ruches en ville, ou mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociale de nature en ville, à laquelle les collectivités tentent de répondre.

L'objectif de ce label, accordé pour deux ans, est donc de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Chaque commune peut en faire la demande. Au-delà de la récompense officielle, le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux abeilles sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Les critères sont répartis selon cinq grandes thématiques : Développement durable • Gestion des espaces verts • Biodiversité • Apiculture • Sensibilisation.

Ce label se décline en fonction du degré d'engagement de la commune en une, deux ou trois abeilles.

 Démarche reconnue

 Démarche remarquable

 Démarche exemplaire

Comité de labellisation

Le label est attribué, pour une durée de deux ans renouvelables, par un comité de labellisation composé de : **l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) - L'Association Française d'Agroforesterie (AFAF) - HORTIS - Noé Conservation - CNFPT/INSET Montpellier, Pôle Ingénierie écologique.**

Engagements de l'UNAF

L'UNAF se bat depuis de nombreuses années pour la sauvegarde de l'abeille, la défense de l'apiculture française, et plus largement pour la protection de la biodiversité et le maintien de ressources alimentaires diversifiées au travers du rôle de l'abeille dans la pollinisation.

En effet, pour l'UNAF, la sauvegarde des abeilles constitue un défi majeur de ce siècle. L'ensemble de nos concitoyens sont également de plus en plus sensibilisés à cette problématique déterminante pour notre avenir. Rappelons que les abeilles ont un rôle essentiel dans la pollinisation, assurant, avec l'ensemble des pollinisateurs sauvages, la reproduction d'environ deux tiers des espèces cultivées, soit près de 35 % des ressources alimentaires mondiales. Leur importance écologique, économique, et sanitaire (via la nutrition) est donc fondamentale. Or les abeilles sont aujourd'hui en danger : en France, près de 30 % du cheptel meurt chaque année à cause de la dégradation de notre environnement.

Le Label APIcité® valorise et encourage les initiatives des communes qui le souhaitent, en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et plus largement de la biodiversité en milieu urbain. Avec la remise des premiers labels APIcité, le 1^{er} décembre 2016, à des communes allant de 200 à 2 millions d'habitants, ce sont près de 3 millions de citoyens qui seront déjà sensibilisés et concernés par cette cause.

Pour en savoir plus : <http://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r.html>



Le label APIcité® : pour qui ? Pourquoi ?

L'abeille, première ouvrière de la biodiversité, est en danger, victime de la dégradation de notre environnement. Les communes ont un rôle essentiel dans la mise en place de politiques environnementales et d'éducation pour la préservation des abeilles et plus largement des pollinisateurs sauvages.

La sauvegarde des abeilles constitue un défi majeur pour l'ensemble de nos concitoyens qui sont de plus en plus sensibilisés à cette problématique déterminante pour notre avenir. Les abeilles ont en effet un rôle essentiel dans la pollinisation, assurant, avec l'ensemble des pollinisateurs sauvages, la reproduction d'environ deux tiers des espèces cultivées, soit près de 35 % des ressources alimentaires mondiales. Leur importance écologique, économique, et sanitaire (via la nutrition) est donc fondamentale. Or les abeilles sont aujourd'hui en danger : en France, 30 % du cheptel meurt chaque année à cause de la dégradation de notre environnement.

Un important travail de sensibilisation a été mis en place auprès de la population et des collectivités afin de préserver les abeilles. De nombreuses communes, petites ou grandes, se sont ainsi inscrites dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de produits phytosanitaires dans les jardins publics, installant des ruches en ville, ou encore mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociale de nature en ville, à laquelle les collectivités s'attachent à répondre.

A l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), nous pensons qu'il est important de valoriser cette démarche. C'est pourquoi nous proposons de mettre en avant l'implication des communes pour la préservation des abeilles et autres pollinisateurs grâce à l'obtention du label APIcité®.

L'objectif de ce label est donc de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Toute commune peut en faire la demande. En plus d'être une « récompense officielle », le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables à l'abeille domestique et aux pollinisateurs sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Les critères du label APIcité®

1 Objectifs du label APIcité®

Le label APIcité® a pour objectif de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Dans un contexte de déclin des populations d'abeilles, les communes labellisées APIcité® seront encouragées à mettre en place des mesures offrant un environnement et un habitat plus favorables à la faune pollinisatrice.

Reconnaissance officielle d'un syndicat professionnel de grande notoriété, le label constate des politiques publiques favorables à la préservation de l'abeille et invite par la graduation à la poursuite d'une stratégie municipale cohérente en faveur des abeilles, des pollinisateurs et de la biodiversité.

Les critères du label seront actualisés chaque année par le comité de labellisation composé d'experts issus de la filière apicole et de structures agricoles et environnementales. Le label accordé selon les critères en vigueur n'en demeurera pas moins accordé pour deux ans.

Toutes les communes peuvent prétendre au label APIcité® en répondant à un questionnaire d'évaluation assorti le cas échéant d'éléments justificatifs.

Le questionnaire d'évaluation porte sur :

- 1) Développement durable
- 2) Gestion des espaces verts
- 3) Biodiversité
- 4) Apiculture
- 5) Sensibilisation

2 Caractère national du label APIcité®

Le label APIcité® est protégé au plan national et mis en œuvre par l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

Il est financé par la redevance des communes qui adhèrent au processus de labellisation.

Il concerne toute commune de métropole et d'outre-mer.

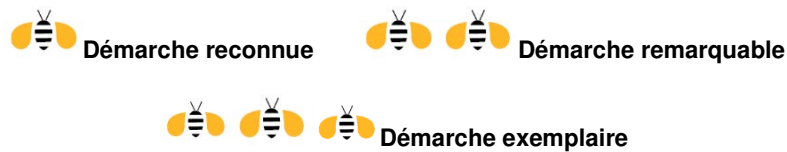
3 Candidatures

Toute commune peut candidater auprès de l'UNAF pour l'obtention du label APIcité®, dans le but de diffuser la connaissance, l'information et les savoirs concernant la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages, et de contribuer par des actions de sensibilisation à l'éducation des générations futures.

4 Conditions de participation

Pour prétendre au label APIcité®, les communes doivent remplir le questionnaire d'évaluation remis par l'UNAF.

Le comité de labellisation statue sur la candidature ainsi présentée après examen collégial. L'admission au bénéfice du label s'accompagne de la détermination d'un niveau de gradation selon l'échelle ci-après :



La démarche de labellisation APIcité® implique de la part des communes une participation financière sous forme de redevance qui devra être versée à l'UNAF.

La décision d'attribution ou de non attribution du label est notifiée par l'UNAF aux communes candidates.

Cette notification s'accompagne de :

- La remise de la fiche d'évaluation motivée par le comité de labellisation,
- La remise de supports de communication numériques consistant notamment dans la charte graphique en cas d'attribution du label.

Une demande de réexamen de la candidature peut le cas échéant être formulée par la commune.

5 Comité de labellisation

Le comité de labellisation est composé des représentants des structures suivantes :

- Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)
- Association Française d'Agroforesterie (AFAF)
- Hortis, les responsables d'espaces nature en ville
- Noé Conservation

Le comité de labellisation se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président pour délibérer sur les candidatures présentées.

6 Engagements des communes

En s'engageant dans le processus de labellisation APIcité®, les communes candidates s'engagent à :

- S'informer et s'inscrire auprès de l'UNAF en remplissant le questionnaire d'auto-évaluation,
- Transmettre au comité de labellisation les documents justifiant de leurs actions,
- Transmettre au minimum deux photographies représentatives de la commune, créditées et libres de droits, afin d'illustrer la présentation de celle-ci.

Une fois titulaires du label, les communes s'engagent à :

- Poursuivre et améliorer leur démarche en faveur des pollinisateurs,

7 Durée

La labellisation est établie pour une durée de 2 ans reconductible.

Les déclinaisons du logo APIcité®



Démarche reconnue



Démarche remarquable



Démarche exemplaire

Panneaux d'entrée de commune APIcité®



Communes labellisées en 2017

Démarche exemplaire



- Louveciennes (78) ▪ Orcival (63) ▪ Savigny-le-Temple (77)

Démarche remarquable



- Boé (47) ▪ Caylus (82) ▪ Châlons-en-Champagne (51) ▪ Châtillon-sur-Chalaronne (01) ▪ Dourdan (91) ▪ Fleury-sur-Orne (14) ▪ Limours (91) ▪ Malaunay (76) ▪ Mende (48) ▪ Mondeville (14) ▪ Montfermeil (93) ▪ Saint-Amand-Montrond (18) ▪ Saint-Dié-des-Vosges (88) ▪ Talant (21).

Démarche reconnue



- Asnières-sur-Seine (92) ▪ Belley (01) ▪ Château-Thierry (02) ▪ Livarot-Pays d'Auge (14) ▪ Lourdes (65) ▪ Ludon-Médoc (33) ▪ Nérigean (33) ▪ Ribérac (24) ▪ Sauxillanges (63) ▪ Soudan (79) ▪ Trégueux (22).

Présentation des communes labellisées en 2017

(par ordre alphabétique et catégorie de label)



Démarche exemplaire

Louveciennes(78) – 7 400 habitants

3 abeilles

Située à une vingtaine de km de Paris, la ville de Louveciennes jouit d'un environnement exceptionnel dont elle a choisi de faire son principal atout d'attractivité et le socle d'un développement durable et maîtrisé. La municipalité s'est engagée dans une démarche de préservation maximum de ses espaces naturels et de valorisation de la biodiversité. La révision de son PLU organise la protection de 62% de la surface totale de la commune, au titre des espaces naturels afin de constituer une trame verte intégrant à la fois les réservoirs de biodiversité constitués par les milieux naturels préservés de ses massifs forestiers, de ses parcs, de ses terres agricoles et de ses bords de Seine mais aussi le maintien de continuités écologiques protégées sur l'ensemble de son territoire. Cela s'accompagne d'une gestion raisonnée des espaces publics en faveur de la biodiversité : pratique du fauchage tardif, suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires remplacée par la « lutte intégrée ». La promotion de la biodiversité auprès des habitants est également un axe majeur de cette démarche : nombreux ateliers et animations éco-citoyennes auprès des jeunes et du grand public, créations de jardins familiaux et d'un jardin pédagogique, construction d'hôtels à insectes, valorisation des apiculteurs de la commune lors des fêtes, marchés et animations communales, publication dans chaque édition du journal municipal de fiches de conseil de jardinage pour promouvoir les pratiques individuelles en faveur la biodiversité végétale et animale.

Orcival (63) - 235 habitants

3 abeilles

Depuis plusieurs années, la commune d'Orcival a banni tous les intrants, herbicides et pesticides, consciente de leurs effets néfastes sur l'environnement, et notamment sur le Sioulot, ruisseau qui traverse le village et nos amies les abeilles. Petit village de montagne sur une terre volcanique, la commune est particulièrement consciente de la fragilité de ce patrimoine naturel composé de très belles prairies d'estive, d'une flore très riche, variée, de lacs naturels magnifiques, connus en France et à l'étranger (lacs de Guéry et de Servières). Le village a choisi de planter des fleurs vivaces, mellifères autant que possible, ainsi que des aromatiques. Depuis plusieurs années Orcival a mis en place la gestion différenciée et laissé de vastes zones de fauche tardives en bordure du Sioulot. Seuls des techniques de désherbage alternatif (binette, brûleur, etc.) sont utilisées. Une balayeuse avec brosse rotative a même été achetée pour désherber caniveaux et trottoirs. Enfin Orcival propose différentes actions pédagogiques : exposition sur les abeilles, jeux de piste sur le thème de la protection de la nature.



Démarche exemplaire

(suite)

Savigny-le-Temple (77) – 30 444 habitants

3 abeilles

Savigny-le-Temple est la 5^e ville de Seine-et-Marne et la 1^{ère} commune de Sénart en importance démographique. Outre son positionnement local de premier plan en termes de population, Savigny est une ville précurseur dans divers domaines, notamment en matière de développement durable, dans son département et plus largement en France. Engagée depuis 1995 dans une démarche de respect durable de l'environnement, la ville a adopté un agenda 21 depuis 2010. La préservation de la biodiversité, la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts, le zéro pesticide total, la création de jardins partagés ou l'installation de refuges pour la biodiversité sont des actions qui caractérisent bien la démarche de la ville. Savigny-le-Temple a également mis en place une politique de fleurissement afin de développer la présence des plantes mellifères et sensibilise ses habitants au rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité au travers de conférences sur l'apiculture.



Démarche remarquable

Boé (47) - 5 674 habitants

2 abeilles

La valorisation du cadre de vie est le socle fondateur de la politique environnementale menée par la commune. Cela se traduit par un souci de préservation et d'enrichissement du patrimoine vert. Au-delà du fleurissement global de la commune et de l'accompagnement paysager des différents projets d'urbanisation, de nombreuses initiatives sont prises par le biais d'actions de valorisation et de sensibilisation auprès de la population locale, mais également à l'extérieur de la commune. La commune de Boé a mis en place un Agenda 21 local. 70 fiches-action ont été ainsi rédigées et sont respectées dans les réalisations quotidiennes, visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire. Tous ces efforts de valorisation du patrimoine se traduisent également par la participation active de la commune au label des villes et villages fleuris d'Aquitaine, avec l'obtention d'une troisième fleur en 2005, toujours d'actualité en 2016. Cette démarche environnementale et citoyenne constitue donc le fil rouge des animations et des initiatives menées par la commune de Boé : Fonds départemental écologie et développement durable à la médiathèque ; Gestion différenciée des espaces publics (ZERO pesticides depuis 2014) ; Fête du miel et de la biodiversité en collaboration avec l'association d'apiculteurs « l'abeille gasconne » ; Ateliers jardinage dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) ou avec les enfants (et les parents) de la halte-garderie ; Production de miel (ruches municipales) ; Création d'un « Jardin hortithérapeutique ».

Caylus (82) – 1 493 habitants

2 abeilles

Caylus est une vaste commune située aux confins du Quercy et du Rouergue, à cheval sur deux terroirs très typés : les plateaux calcaires du causse et les vallonnements du terrefort. Commune du rural profond, la société traditionnelle d'autosubsistance organisée autour de la polyculture et de l'élevage s'est progressivement transformée en une société plus ouverte avec une agriculture spécialisée dans l'élevage bovin et ovin associée à de l'habitat résidentiel dispersé à l'extérieur du bourg médiéval. Créé en 1989, l'Espace Naturel Sensible du cirque de Labarthe situé au pied du village constitue un élément structurant. La commune y héberge le CPIE Quercy Garonne à titre gratuit dans le bâtiment de la Maison du patrimoine (une grange-étable réhabilitée en écomusée en 1998). Depuis 2012, la commune prête un terrain sur lequel est implanté le rucher-école du CPIE. Fin 2017, elle s'engage dans le projet ambitieux d'un pôle de sensibilisation, de promotion et d'éducation à l'environnement qui sera mis en œuvre sur le site avec la réalisation d'une extension de la dite "Maison du Patrimoine", pour l'accueil : du CPIE, d'une antenne du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, d'un centre de loisirs intercommunal, d'un point-info tourisme de l'OTI et enfin de l'écomusée, qui dans le cadre d'une labellisation Pays d'Art et d'Histoire devrait évoluer en espace d'exposition du patrimoine naturel du Pays Midi-Quercy (paysages et milieux naturels).

.../...

Dès 2018, toujours dans l'ENS, d'anciens jardins en terrasses récemment acquis par la commune seront replantés de fruitiers et de vigne accompagnés de la création d'un rucher communal. Toutes ces actions montrent la détermination de Caylus à agir pour l'environnement dans le contexte d'un terroir rural exceptionnel mais fragile que nous voulons tout à la fois préserver et promouvoir. L'art de l'apiculture est à ce titre un formidable moyen pour comprendre nos écosystèmes et créer du lien entre nos différentes populations rurales.

Châlons-en-Champagne (51) - 45 000 habitants

2 abeilles

La commune de Châlons-en-Champagne est la préfecture du département de la Marne. Ancienne ville militaire, elle souhaite développer ses activités autour du tourisme et de l'agriculture. Le service des Espaces Verts et Sportifs a mis en place des ruchers dans la ville afin de sensibiliser le public au rôle de l'abeille comme bio-indicateur de la santé de notre environnement et ainsi nous aider à communiquer sur l'absence de produits phytosanitaires dans nos espaces publics. Ces ruchers sont aussi un formidable moyen de communiquer lors d'animations environnementales et faire ainsi connaître l'apiculture et les apiculteurs du Bassin.

Châtillon-sur-Chalaronne (01) – 5 166 habitants

2 abeilles

Châtillon-sur-Chalaronne s'étend sur 1 798 hectares. Ce chef-lieu de canton ne vit pas seulement à travers son passé et son patrimoine préservé. Située en Dombes dans l'Ain, à proximité de la Bresse, des monts du Beaujolais et du Mâconnais, labellisée "Station Verte", "Plus Beaux Détours de France", "Ville et Métier d'Art", Châtillon-sur-Chalaronne fut l'une des premières villes du Département à être consacrée "4 fleurs" en 1964. Son passé prestigieux se dévoile aux détours des ruelles pavées et des quartiers anciens où briques rouges et colombages se côtoient au gré d'une promenade sur les ponts fleuris de la Chalaronne. L'église Saint-André du XIII^{ème} siècle de style gothique flamboyant, les Halles du XV^{ème} siècle, le marché de terroir, la maison de Saint-Vincent de Paul labellisée Maison des Illustres ou encore la Porte de Villars, vestige de l'enceinte fortifiée, les remparts du château féodal, sont les haltes incontournables du visiteur, dont les pas l'emmènent ensuite à l'ancien Hôpital. Devenu centre culturel, celui-ci conserve une belle apothicaire et abrite le Triptyque de la Lamentation (1527). Cette cité est active avec une piscine couverte Aquadombes, une salle de spectacle et un cinéma, l'hippodrome. Châtillon-sur-Chalaronne vit au rythme de la nature entre promenades bucoliques et pêches en étangs. Son arboretum de 8 hectares accueille un rucher pédagogique unique sur le territoire.

Dourdan (91) – 10 507 habitants

2 abeilles

Dourdan est une ville fleurie située à une cinquantaine de kilomètres au Sud de Paris dans le département de l'Essonne. Elle se trouve à la frontière du plateau de Beauce et de la vallée de Chevreuse, c'est une ville médiévale dans une vallée au bord de la rivière "l'Orge", avec une richesse paysagère et une nature encore généreuse, faite de nombreuses forêts, de parcs, de châteaux et de lieux historiques. Dourdan est une ville aux portes du Parc Naturel Régional de la Haute vallée de Chevreuse et capitale du Hurepoix. Le Rucher du Dourdannais, entreprise apicole située dans le secteur, est un élément structurant des actions et manifestations en lien avec les abeilles, notamment l'installation dans les parcs de ruchers pédagogiques permettant de sensibiliser et de former les plus jeunes comme leurs aînés. Dourdan mise sur le développement touristique avec la découverte de ses espaces naturels et de ses multiples chemins de randonnées, de nombreux événements en faveur de la biodiversité comme les journées des fleurs ou encore les fêtes autour des jardins avec la visite de rucher et des serres municipales, promettant ainsi une meilleure qualité de vie à ses citoyens.

Fleury-sur-Orne (14) – 4 800 habitants

2 abeilles

Fleury-sur-Orne est une commune qui se trouve dans le Calvados, au sud-ouest de Caen. Elle est bordée par l'Orne à l'ouest et possède des paysages riches et diversifiés (Marais, coteaux calcaires et plateau). Il s'agit d'une commune fortement engagée dans le développement durable. De nombreux événements annuels sont organisés sur cette thématique (fête du jardin, semaine du développement durable, concours de fleurissement des maisons et balcons fleuryzien, etc.). Des projets tels que la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des écoles ou la sensibilisation au tri auprès des agents et du grand public sont réalisés. Le compostage est également encouragé et une animation jardin est réalisée dans les écoles. Les labels "Villes et villages étoiles - 2 étoiles" en 2015 pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne, la "Charte d'entretien des espaces publics - niveau 1" en 2016 lui ont été ainsi attribués pour la limitation d'usage de produits phytosanitaires. Plusieurs jachères fleuries ont été également mises en place sur certains espaces publics. Une démarche de protection et de sensibilisation des abeilles a vu le jour en 2017. L'objectif est de travailler en partenariat avec les écoles, des apiculteurs et le grand public afin de faire connaître et protéger les pollinisateurs.

Limours (91) – 6 622 habitants

2 abeilles

La ville de Limours se situe en frange des Territoires d'Intérêt Métropolitain du Plateau de Saclay et de la Haute Vallée de Chevreuse. Cette position « charnière » reflète bien la localisation du territoire communal aux confins des deux espaces d'influences et est corroborée par les politiques de la Région, qui associent le Pays de Limours au Plateau de Saclay dans le cadre des réflexions sur un « Pacte pour le développement économique et l'emploi » et la Haute Vallée de Chevreuse dans le cadre des « Parcs Naturels Régionaux ». Elle appartient à la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) créée le 1^{er} Janvier 2002 laquelle comprend 14 communes.

... / ...

Les 1425 hectares du territoire communal de Limours sont à dominante rurale. Ils s'articulent autour de trois unités paysagères majeures, correspondant à la topographie générale du site, soit : 56% d'espaces agricoles - 23% de zones boisées et naturelles - 21% de zones urbanisées

Malaunay (76) – 6 017 habitants

2 abeilles

La commune de Malaunay se situe dans le département de Seine-Maritime (76) dans la région de Normandie. Cette municipalité très enclin à de nouvelles méthodes de gestion pour réduire son impact environnemental a déjà reçu le label Cit'ergie par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de L'Énergie ainsi que le label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) de la part du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Pour favoriser un développement de la biodiversité au sein de son territoire, la commune a mis en place 6 ruches dont 2 pédagogiques au sein du parc municipal. Ce projet permettra de sensibiliser la population aux problèmes des pollinisateurs tout en réduisant davantage l'impact de la municipalité sur son environnement.

Mende (48) – 12 566 habitants

2 abeilles

Mende est le chef-lieu de la Lozère, ville préfecture au centre du Département. La Lozère dispose d'une altitude moyenne la plus élevée de France et compte la densité de population la plus faible. Mende s'inscrit dans cette ruralité, et offre en parallèle tous les services. Soucieuse de son environnement, la ville s'engage dans de nombreuses démarches visant à protéger ses espèces et espaces. Que ce soit au niveau de ses documents d'urbanisme, de la gestion de ses espaces verts ou des actions et manifestations organisées, Mende témoigne son attachement à l'environnement, et aux pollinisateurs. L'obtention de ce label lui permettra d'agir de manière toujours plus incitative auprès des habitants et des scolaires.

Mondeville (14) – 9 943 habitants

2 abeilles

Mondeville est une porte d'entrée importante de l'agglomération caennaise. Sur les 905 hectares que couvre le territoire communal, 587 sont déjà urbanisés. Depuis une dizaine d'années, la Ville s'est donc engagée dans une démarche de renouvellement urbain volontariste, reposant sur la modernisation des équipements et la mise en valeur des espaces publics, le renforcement des liens entre les quartiers et les populations, l'amélioration du cadre de vie. La commune a depuis longtemps perdu son caractère agricole, puisque seuls une quarantaine d'hectares sont encore exploités. Pour autant, certaines des terres forment une continuité avec celles de Cagny, qui constituent un espace agricole important. Les espaces verts représentent 77ha et l'espace naturel le plus vaste est celui de la vallée de la Gronde et du Biez. Plusieurs espaces boisés sont également présents sur la commune : le parc de la Feuilleraie et les boisements du talus de la Clopée prolongent ceux du parc du Biez. Depuis 2012, la Ville de Mondeville s'est engagée dans une démarche éco-responsable en réduisant les produits phytosanitaires pour le traitement des espaces verts et des voiries et en utilisant des techniques zéro déchet : broyage, .../...

paillage, compostage. La commune connaît un très fort dynamisme associatif. Près d'une soixantaine d'associations proposent aujourd'hui des activités variées, pour toutes les générations. Avec la mise en place de plusieurs dispositifs de démocratie de proximité depuis 2015 : réunions publiques, Conseils de quartiers, comités d'usagers, création d'un « collectif des jardins », de jardins partagés, etc. sont autant de projets permettant de s'investir concrètement. La Ville est particulièrement attentive à développer l'éducation à la citoyenneté et au développement durable des jeunes Mondevillais. C'est en ce sens notamment qu'elle a créé, aux côtés de son association partenaire l'Abeille Normande Calvados, un rucher école sur la commune. Des actions de sensibilisation sont régulièrement entreprises à destination des élèves des écoles primaires.

Montfermeil (93) – 27 000 habitants

2 abeilles

La commune de Montfermeil est située dans le département de la Seine Saint-Denis, sur un territoire d'une superficie de 545ha. Depuis le début des années 2000, la ville est entrée dans une grande phase de développement portée par le renouvellement urbain. Un programme d'amélioration et de re-dynamisation du quartier des Bosquets est en cours. En parallèle du renouvellement urbain, une politique de préservation du patrimoine historique est également engagée. Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration du cadre de vie, de développement de l'économie locale, de respect de l'environnement, de préservation du lien social et surtout de la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics, Montfermeil souhaite aujourd'hui concrétiser son engagement en faveur du développement durable et faire rayonner l'image de la commune notamment au travers du label APIcité®. L'obtention de ce label, est pour la ville de Montfermeil un atout indéniable, participant directement à l'image de la commune et à son attractivité. C'est aussi, la reconnaissance du travail mené par la municipalité en faveur de son cadre de vie et du développement durable. Dans la continuité de la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts, depuis 2011, vingt-trois ruches ont été installées dans la ville et 4 autres ruches aux services techniques.

Saint-Amand-Montrond (18) – 10 688 habitants

2 abeilles

La ville de Saint-Amand-Montrond a toujours fait le choix de privilégier le concept de « Bon vivre et du Bien Vivre » en valorisant, en protégeant et en embellissant sans cesse son environnement. La signature de la charte « objectif zéro pesticide » a suivi directement la mise en place d'un comité de développement. Au départ seul un quartier pilote était concerné. Aujourd'hui, l'opération est menée sur l'ensemble de la commune. Une politique environnementale a vu le jour et le choix a été confirmé de préserver la biodiversité et la qualité des paysages. Saint-Amand-Montrond a donc fait évoluer son approche des espaces verts avec une gestion environnementale respectueuse et moderne : renouvellement régulier des végétaux, préservation des ressources naturelles (80% de l'arrosage automatisé, valorisation des déchets verts, etc), protection des sols et de la santé grâce à la réduction des produits phytosanitaires.

.../...



Adopter une gestion paysagère responsable, c'est aussi répondre à une logique de préservation de la santé et du bien-être des Saint-Amandois au quotidien et participer à l'attrait touristique de la ville. La disparition des abeilles est un phénomène réel, identifié dans les années 1990, c'est pourquoi la Ville a choisi de contribuer à leur sauvegarde en imaginant le projet « Miels de Quartiers ». Cette opération lancée en mai 2014 a un objectif : celui d'encourager les animations créatrices de lien et de favoriser l'appropriation de notre patrimoine par ses habitants. Grâce à l'installation de 10 ruches dans 5 quartiers de la Ville et au label APIcité®, la commune espère ainsi contribuer à la longévité de la présence de l'abeille en Berry. Cette démarche s'inscrit dans les actions menées pour préserver le label 3 fleurs que détient Saint-Amand-Montrond. Ces deux labels représentent tout à la fois une récompense et une motivation supplémentaire pour continuer dans la voie de la qualité et tendre vers l'excellence.

Saint-Dié-des-Vosges (88) – 21 882 habitants

2 abeilles

Capitale du Massif Vosgien, entre Alsace et Lorraine, Saint-Dié-des-Vosges est à 2h20 de Paris en TGV, non loin de l'Allemagne, de la Suisse et de la Belgique. La capitale du Massif Vosgien offre aux visiteurs un cadre naturel exceptionnel et un patrimoine remarquable riche en découvertes. Oxygène et nature : Balades, randonnées, VTT au milieu des sapins "Les environs de Saint-Dié-des-Vosges semblent disposés à souhait pour le promeneur et le touriste : ce sont de toutes parts de fraîches vallées couronnées par de belles forêts de sapins..." écrivait Théophile Gautier en 1860. Quel bonheur de s'oxygéner à l'ombre des sapins ! Profitez des nombreux sentiers forestiers déodatien (220 km de sentiers balisés) que comptent les quatre massifs montagneux qui dominent Saint-Dié-des-Vosges. En quelques chiffres : ville fondée en 669, 14 structures culturelles, 41 structures sportives, 175 clubs et associations, 3 fleurs au palmarès des villes et villages fleuris, 3 @ au palmarès des villes internet, classée ville touristique, elle compte désormais 2 abeilles du label APIcité.

Talant (21) – 11 346 habitants

2 abeilles

Talant, troisième commune de l'agglomération dijonnaise et quatrième ville de Côte d'Or est engagée depuis de très nombreuses années dans la préservation de ses espaces naturels et forestiers. Outre la labellisation "Villes et villages fleuris 3 étoiles", la Ville de Talant vient d'obtenir le label "Ville Nature 2016 - 2 libellules" dans le cadre du concours de la capitale de la biodiversité. Les actions entreprises ces dernières années sont très nombreuses : création du premier Espace Naturel Sensible en limite d'agglomération, création et installation d'un rucher pédagogique, d'un verger conservatoire, d'une truffière, mise en place d'éco pâturage, gestion différenciée des espaces verts, zéro phyto, réimplantation de plusieurs hectares de vignes, installation de composteurs partagés. Le tissu associatif local est très actif en matière de protection de la nature (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Jardins Familiaux...) et la population systématiquement associée lors d'événements sur la commune. La municipalité a à cœur de préserver au maximum la biodiversité et les espaces naturels existants ce qu'elle a traduit de manière très forte dans son plan local d'urbanisme. Talant se veut donc une ville agréable à vivre, saine et respectueuse de l'environnement et de ses richesses naturelles et architecturales au cœur d'une future métropole en pleine mutation.



Démarche reconnue

Asnières-sur-Seine (92) – 86 000 habitants

1 abeille

Asnières-sur-Seine est un territoire attractif, idéalement situé au sein du système métropolitain francilien et de ses dynamiques urbaines de développement. Elle offre un cadre de vie et de travail de qualité : environ 30 000 emplois dont des implantations majeures (KPMG, Alma Consulting Group, Louis Vuitton, Lesieur, etc.), un centre-ville historique présentant une véritable qualité urbaine et architecturale avec un tissu commercial de proximité dynamique, une richesse du patrimoine architectural et urbain (Hôtel de Ville, Château d'Asnières-sur-Seine, Eglise Sainte-Geneviève, Théâtre Municipal, cimetière des chiens, villas et hôtels particuliers), et plus de 38 hectares d'espaces verts publics. Si le centre-ville se caractérise par la présence de nombreux squares datant du siècle dernier avec une architecture classique à la française et peu d'arbres d'alignement, les quartiers périphériques sont marqués par une plus grande présence d'arbres et des espaces verts plus modernes en gestion différenciée. Les espaces verts municipaux occupent plus de 38 hectares. Concernant la protection des abeilles à proprement parler, la Ville agit avec volontarisme pour préserver ces insectes pollinisateurs et pour sensibiliser les habitants à la biodiversité. En 2016, Asnières a donc encore accru le nombre de ruches implantées sur son territoire. On en compte aujourd'hui 17 réparties entre jardins, squares et cimetières. Elles sont confiées aux soins de 4 apiculteurs. La Ville souhaite aujourd'hui ouvrir sa démarche en élargissant ses échanges avec les apiculteurs privés pour favoriser les pratiques, promouvoir la protection des abeilles et la production de miel, et en poursuivant la valorisation des espaces verts par la plantation d'espèces mellifères.

Belley (01) – 9 350 habitants

1 abeille

La ville de Belley a toujours été sensible à son environnement : fauchage raisonné, arrêt des produits phytosanitaires, désherbage manuel, installation de nichoirs pour les mésanges afin de lutter contre la pyrale du buis... sa démarche s'inscrit dans la durée. Pour Belley, son intérêt pour le label APIcité® provient du fait qu'il ne s'agit pas d'un concours, d'une compétition mais d'un véritable positionnement par rapport à un référentiel de protection de la biodiversité, des abeilles et des pollinisateurs sauvages. Son objectif : préserver l'environnement d'aujourd'hui et de demain.

Château-Thierry (02) – 15 729 habitants

1 abeille

La ville est située aux Portes de la Champagne, entourée de son vignoble rayonnant et de son terroir agricole niché au cœur de la Vallée de la Marne, il est donc important pour le territoire que Château-Thierry s'inscrive dans le respect des objectifs de la COP21. La ville souhaite développer cette dynamique de réappropriation des bonnes pratiques respectueuses de l'environnement. Depuis quelques années les produits phytosanitaires sont proscrits par ses services, une attention particulière est apportée aux espèces plantées, ceci en lien étroit avec les associations œuvrant pour le développement durable et la biodiversité. L'implantation de ruches est un engagement fort pour la préservation de l'environnement. La ville possède 10 ruches dont 2 ruches pédagogiques. L'installation de ces ruches pédagogiques permet de sensibiliser le public à leur environnement. Par ce moyen, la commune souhaite redonner sa place à l'abeille en la rendant proche et visible en milieu urbain. La ville de Château-Thierry souhaite faire connaître et développer la biodiversité en mettant en place des actions auprès des enfants scolarisés de la ville et du territoire, des habitants et des visiteurs. Pour ce faire un circuit de sentes sur la biodiversité en milieu urbain est en cours de création. "Le Chemin des Abeilles" reliera les différents points remarquables des jardins, au verger pédagogique en passant par les ruches. La santé des habitants est aussi une préoccupation majeure de la ville, elle ne pourra évoluer positivement que si elle prend soin de son environnement et d'une alimentation saine en consommant des produits issus de filières locales et/ou bio. Une démarche globale a été initiée par la Cuisine Centrale de Château-Thierry, depuis plusieurs années, ayant pour objectif principal l'amélioration des repas que ce soit en termes de santé, d'impact environnemental et gustatif. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique plus large d'un projet de développement des filières courtes à faible impact sur l'environnement, à l'échelle du pays.

Livarot-Pays d'Auge (14) – 6 516 habitants

1 abeille

La commune Nouvelle de Livarot-Pays d'Auge créée le 1^{er} janvier 2016 s'implique depuis deux ans dans de nombreux domaines liés à l'environnement et plus particulièrement à la biodiversité en mettant en place un vaste dispositif qui s'étale sur plusieurs années et une volonté de pérenniser ses actions. Le dispositif met en scène différents acteurs locaux (la collectivité, les citoyens, les apiculteurs, les élèves des écoles, les agriculteurs, les associations, les industriels, les élus et toutes les personnes de bonne volonté associées aux projets...). Les motivations : Donner la possibilité aux abeilles noires normandes de repeupler le territoire de la commune en favorisant leur retour. Promouvoir l'apiculture en réhabituant la population à vivre avec les abeilles, faire travailler les apiculteurs et les agriculteurs ensemble pour le bien de tous dans un environnement favorable. Parmi les actions réalisées : l'installation de 3 ruchers pédagogiques situés dans les jardins du Manoir de l'Isle à Livarot et proches des écoles sur les communes de Notre-Dame de Courson et Fervaques; la signature de la convention entre la Commune Nouvelle de Livarot-Pays d'Auge et le Syndicat de l'Abeille Normande du Calvados; l'adhésion de la commune au dispositif porté par le CNRS, « Mon village – Espace de Biodiversité », un programme de science participative à destination des écoles, des citoyens, des collectivités.

Lourdes (65) – 14 200 habitants

1 abeille

Lourdes, commune située en région Occitanie, est connue comme lieu de pèlerinage catholique depuis les apparitions en 1858. La Ville accueille chaque année 6 millions de pèlerins ou visiteurs venus du monde entier. Lourdes occupe une situation privilégiée au cœur des Pyrénées. Aux portes de la vallée des Gaves, la Ville dispose d'un territoire étendu sur environ 37 km² d'une richesse naturelle exceptionnelle comprenant une tourbière intégrée au réseau Natura 2000 et de nombreuses zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Conscient du rôle indispensable des insectes pollinisateurs dans la diversité de la vie et de l'impact de leur diminution sur les ressources alimentaires, la ville de Lourdes a, depuis 2013, installé un rucher pédagogique au cœur même de la cité, au sein du château fort et musée pyrénéen, monument visité par des milliers de touristes chaque année. La Ville s'est aussi engagée dans une politique de gestion différenciée des espaces verts publics, dans une réduction importante de l'usage des produits phytosanitaires et dans le maintien d'îlots de biodiversité dans les forêts communales. L'obtention du label APIcité® permettra aussi de faire connaître Lourdes en ce qui concerne le maintien de la biodiversité et la protection des insectes pollinisateurs.

Ludon-Médoc (33) – 4 377 habitants

1 abeille

Ludon-Médoc est une commune du sud-ouest de la France, située dans le département de la Gironde, à une vingtaine de kilomètres au nord de Bordeaux, aux portes du Médoc. Le vignoble côtoie une zone de marais de 360 hectares, véritable paradis pour les amateurs de la nature, de la pêche et de la chasse. Ludon-Médoc tire sa notoriété de son vignoble classé « Haut Médoc », où la culture de la vigne et la vinification s'effectuent dans la plus grande tradition. Elle possède un patrimoine remarquable important avec les châteaux Agassac, La Lagune, Paloumey et Bacalan, une église du XII^e siècle et de nombreux édifices ayant un intérêt architectural, le plus souvent du XVIII^e et XIX^e siècle.

Nérigean (33) – 858 habitants

1 abeille

Nérigean est une commune rurale traditionnellement viticole de l'Entre-Deux-Mers, sous l'influence de l'aire métropolitaine bordelaise (20 mn de Bordeaux). Depuis le mandat précédent, l'équipe municipale s'est engagée dans une démarche de développement durable sans pour autant engager un budget important. Ses actions se traduisent par une sensibilisation des habitants (organisation d'un troc-plantes depuis 2010), mais aussi une gestion raisonnée et différenciée des espaces verts, par la plantation de haies arbustives (sur talus, le long du cimetière et pour délimiter le verger communal), par la mise à disposition d'une aire de broyage de branchages et une restitution du broyat, par la plantation de haies gourmandes en plein bourg (cassissier, groseillier, framboisier, cornouiller, vigne, etc.) et par la plantation d'un verger communal (74 arbres fruitiers). Cette année, un rucher pédagogique se met en place, en partenariat avec des apiculteurs amateurs locaux, le rucher école de Libourne et l'école de Nérigean. Cette "nouvelle" activité permet de relier les actions déjà mises en œuvre et ainsi de consolider le milieu naturel préservé de cette petite commune qui ambitionne d'assurer le maintien de la biodiversité et l'équilibre de son territoire.

Ribérac (24) – 4 300 habitants

1 abeille

La ville de Ribérac, située dans le Périgord vert, chef-lieu de canton, est placée à l'ouest du département, sur la rive gauche de la Dronne, qui génère de multiples protections (ZNIEFF, site Natura 2000), principal affluent de l'Isle. La commune est inscrite depuis de nombreuses années dans des démarches environnementales, le label Villes et villages fleuris, la signature de la Charte zéro herbicide, la mise en place de la gestion différenciée et la plantation d'un verger pédagogique. Une trame verte est en cours d'élaboration, elle traversera la ville dans le sens nord/sud. L'installation d'un rucher communal depuis 3 ans, géré par deux agents apiculteurs, est une suite logique de l'implication de Ribérac. Le label APIcité® aura pour objectif d'affirmer et de renforcer le choix fait par la commune d'une protection environnementale globale pour une qualité de vie dans un espace préservé.

Sauxillanges (63) – 1 256 habitants

1 abeille

La commune de Sauxillanges, soucieuse de l'avenir de ses habitants, met en place une politique équilibrée de développement respectueux de l'environnement avec une volonté d'améliorer un cadre de vie agréable et sain. Elle s'est ainsi engagée dans une politique de transition énergétique et essaie au mieux de la faire partager à ses habitants. La reconquête des espaces publics par la végétation spontanée et un fleurissement accru illustrent cette volonté. De ce fait, le Label APIcité®, souhait des apiculteurs locaux, permettra de sensibiliser la population et le monde scolaire à la protection des abeilles et autres pollinisateurs en mettant en avant leur apport indispensable à l'équilibre humain.

Soudan (79) – 500 habitants

1 abeille

Située dans le sud des Deux-Sèvres, la municipalité défend depuis une vingtaine d'années déjà la nature et la biodiversité de son territoire. Parmi les actions et mesures prises par la commune de Soudan : le classement en zone NATURA 2000 pour la vallée du Magnerolle, le vote d'un arrêté contre les OGM, la plantation de plusieurs centaines d'arbres sur le domaine communal, dont la plupart sont mellifères ou pollinifères ou les deux, mais aussi l'interdiction de tout désherbant et pesticides dans les espaces communaux. En 2016, soucieuse de protéger les abeilles, Soudan a créé un rucher communal de 50 ruches et un rucher-école permettant la formation de 20 apiculteurs par an. Le label APIcité® vient ainsi encourager ses démarches en faveur des abeilles et des pollinisateurs sauvages.

Trégueux (22) – 8 462 habitants

1 abeille

Ville à vivre, la commune de Trégueux est située au cœur de l'agglomération de Saint-Brieuc. Elle s'étend sur environ 9km de long et 3 km de large. L'occupation de certains points de son territoire est ancienne. En 2008, au cours d'un diagnostic archéologique, un vaste site de l'Age du fer (période allant du VIII^{ème} au 1^{er} siècle avant notre ère) a été découvert à Trégueux, au lieu-dit de la Porte-Allain.

La ville de Trégueux doit sa réputation de « ville verte » à un développement urbain harmonieux, concentré au nord de la commune, préservant ainsi les terres agricoles situées plus au sud. Au centre-ville et au sein des lotissements d'habitation, plus de 50 ha d'espaces verts ont été aménagés au fil des années, soit près de 36m² d'espaces verts par habitant (à titre de comparaison, Nantes, deuxième ville la plus « verte » de France après Angers, compte 34m² d'espaces verts par habitant). Elle a reçu de nombreux prix saluant son engagement pour le développement durable (2^e prix Défi de la terre Fondation Nicolas Hulot en 2006, Trophée du développement du Conseil régional en 2007, Prix coup de cœur des éco-maires de France en 2008, Prix « zéro phyto » du Conseil régional en 2011, Villes étoilées en 2011...) et mène une démarche de valorisation environnementale active.

Pour mémoire, les 1^{ères} communes labellisées en décembre 2016

Démarche exemplaire

- **Dijon** (21) ▪ **Montberon** (31) ▪ **Paris** (75) ▪ **Tarbes** (65)

Démarche remarquable

- **Amiens** (80) ▪ **Clermont-Ferrand** (63) ▪ **Javerdat** (87) ▪ **La Grigonnais** (44)
- **Mèze** (34) ▪ **Pernes-les-Fontaines** (84) ▪ **Saint-Pierre-d'Amilly** (17) ▪ **Thionville** (57) ▪ **Villeveyrac** (34) ▪ **Vitrolles** (13)

Démarche reconnue

- **Boutigny-sur-Essonne** (91) ▪ **Montdardier** (30) ▪ **Saint-Mandé** (94)



Créée en 1945, l'Union Nationale de l'Apiculture Française regroupe plus d'une centaine de syndicats départementaux, régionaux rassemblant 20 000 apiculteurs, ce qui représentent 400 000 ruches.

Forte de cette représentation, l'UNAF rayonne dans toute la France à travers les Fédérations et entretient des relations permanentes avec les réseaux apicoles sur tous les continents.

L'UNAF est un syndicat engagé pour la défense et la sauvegarde des abeilles notamment dans la lutte contre l'utilisation de produits phytosanitaires nocifs pour l'abeille. Sur tout le territoire français, depuis 2005, l'UNAF a obtenu le retrait des pesticides GAUCHO (matière active : imidaclopride) en enrobage de semences sur tournesol et maïs, produit par Bayer et du pesticide REGENT (matière active : fipronil) en enrobage pour tout usage, produit par BASF Agro. Malheureusement de nombreux pesticides tueurs d'abeilles sont toujours dans les champs. Dès lors le combat continue !

L'UNAF initiatrice d'actions de sensibilisation, lance en 2005 le programme national **l'Abeille sentinelle de l'environnement®** qui rencontre un formidable succès auprès des entreprises et collectivités territoriales. L'UNAF est également à l'origine du **Label européen Bee Friendly®** qui vise à identifier et promouvoir les produits et systèmes de production respectueux des pollinisateurs. Elle lance en décembre 2016, le **Label APIcité®** destiné aux communes dont les politiques locales valorisent la protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages.

Missions principales de l'UNAF :

Rassembler et représenter les apiculteurs ▪ Défendre les intérêts économiques de la filière apicole ▪ Promouvoir les produits de la ruche et défendre leur qualité ▪ Protéger les abeilles
▪ Sensibiliser le grand public au rôle prépondérant de l'abeille ▪ Initier et former de nouveaux apiculteurs.

Des actions engagées :

Sur les plans phytosanitaires et sanitaires. Avec des actions juridiques en France et au niveau européen. Auprès des organismes de recherche en particulier, l'INRA – le CNRS – SUPAGRO, des Universités et des Ecoles vétérinaires. Sur le plan économique avec des outils d'analyse et un suivi du marché du miel.

Pour en savoir plus : - www.unaf-apiculture.info - www.abeillesentinelle.net



CONTACT

Relations Presse

Anne Henriot
06 07 03 17 56
04 99 61 29 90
anne.henriot@unaf-apiculture.info

UNAF

26, rue des Tournelles
75004 Paris
Tel. 01 48 87 77 93
Fax. 01 48 87 76 44
www.unaf-apiculture.info

